

Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU JEUDI 1^{er} AVRIL 2010 n° 1

L'an deux mille dix, le 1^{er} Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 26 mars 2010.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Martreau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mmes Dupuis, Matysziak, Mr Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Grzeskowiak (arrivée au point n°1), Melles Louchart, Jonckans, Mrs Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Lasak.

OBJET :

**Vente de terrains
à la Société de
Distribution Noeuxoise**

Mrs Villedary, Lantenois, Mme Bura, Mr Blondel, Mme Gatien avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Habourdin, Mareville-Martreau, Mme Royez.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 21 Décembre 2009, autorisant Monsieur le Maire à signer avec la Société de Distribution Noeuxoise, représentée par Monsieur Willy THOREL, trois compromis de vente de terrains aux fins d'implanter un hypermarché accompagné d'une galerie marchande, sur les territoires de Noeux-Les-Mines et Mazingarbe à proximité de la rue Léon Blum et du contournement du CD 937.

Délibération affichée

Le 2 AVRIL 2010

Le Président,

Il fait part au Conseil, que la Ville a, dans le cadre du précédent projet avec la société Loisinord II, repris son entière liberté sur le devenir de l'ensemble foncier, depuis la date du 1^{er} Juillet 2009, un état de fait d'ailleurs acté par la Société Loisinord II, dans un courrier adressé à la Ville le 1^{er} Juillet 2009. Par échange de courriers, la Ville de Noeux les Mines a signifié à la Société Loisinord II que, dès lors, elle répondrait aux sollicitations d'autres investisseurs ayant pour finalité l'aménagement d'un hypermarché avec galerie marchande. Enfin, la ville a signifié à la société Loisinord II sa décision définitive d'abandonner le projet Carrefour, par courrier en date du 4 Septembre 2009.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que des négociations ont été menées avec la Société de Distribution Noeuxoise, et qui ont abouti à l'élaboration de trois compromis de vente, objets de la délibération n° 1 du 21 Décembre 2009.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

Si l'offre de la Société de Distribution Noeuxoise s'établit sur la base d'un montant de 7,89 € le mètre carré, contre un montant de 8,31 € le mètre carré pour la dernière offre de Loisinord II désormais caduque, la proposition de la Société de Distribution Noeuxoise se révèle nettement plus avantageuse pour la Ville, puisque la réalisation d'un carrefour giratoire dont le coût est évalué à 1,2 million d'Euros, incombant à la Ville à titre de condition de la vente dans le compromis Loisinord II, sera prise en charge totalement par la Société de Distribution Noeuxoise. Cette dernière propose par ailleurs de créer une voirie nouvelle entre les carrefours giratoires de la station de ski et du futur centre commercial, équipement d'une valeur de l'ordre de 800.000 €, qui permettra de désenclaver un ensemble foncier de 14 hectares, propriété de la commune, à proximité de la station de ski, et de fluidifier la circulation dans le secteur de Loisinord.

Monsieur le Président précise que le bilan économique global de cette opération se révèle très avantageux pour la commune, répondant au souci de développement économique local, et présentant un intérêt particulier au regard des considérations d'aménagement du territoire et des conditions de desserte de la collectivité.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Monsieur Willy THOREL a, par courrier en date du 22 mars 2010, souhaité renoncer à l'intégralité des conditions suspensives visées aux compromis «A et B » et de régulariser l'acte de vente des parcelles visées aux compromis « A » et « B » en un acte unique, afin d'étendre l'emprise de son projet.

Les conditions de la précédente délibération, s'agissant des compromis « A » et « B » étant modifiées, Monsieur le Président propose au Conseil Municipal d'accéder à cette requête, et sollicite l'autorisation de procéder directement à la vente des parcelles situées sur le territoire de Noeux les Mines et Mazingarbe, à l'angle de la déviation du CD 937 et de la Rue Léon Blum, parcelles reprises en annexe, représentant une superficie totale de 29 hectares 25 ares 23 centiares.

Il précise que le compromis C reste en vigueur, conformément à la délibération du 21 Décembre 2009.

Une estimation du Service France Domaine, en date du 4 Janvier 2010, établit la valeur de cet ensemble à 486 000 €. Monsieur le Président propose au Conseil de passer outre cette estimation de France Domaine pour retenir le prix de 1.929.200 € net vendeur.

Monsieur le Président sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de vendre cet ensemble foncier, d'une superficie de 29 hectares 25 ares 23 centiares, pour un montant de 1.929.200 Euros net vendeur à la Société de Distribution Noeumoise représentée par Monsieur Willy THOREL, et d'intervenir à l'acte notarié dont la trame du projet est annexée à la présente délibération, acte qui sera réalisé par l'Etude de Maître HOLLANDER, notaire à Béthune, et dont les frais seront laissés à la charge de l'acquéreur.

Annexes :

- Etat parcellaire
- Plans de situation et parcellaire
- Estimation de France Domaine en date du 4 janvier 2010,
- Trame du projet d'acte de vente

Vu l'estimation de France Domaine en date du 4 janvier 2010, l'Etat parcellaire, les plans de situation et parcellaire annexés ;
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la vente de l'ensemble foncier, repris sous le nom de lots « A » et « B » au plan parcellaire ci-joint, d'une contenance totale de 29 hectares 25 ares et 23 centiares, constitué des parcelles reprises à l'état ci-annexé, pour un montant total de 1.929.200 euros, propriété de la Ville de Noeux les Mines, à la Société de Distribution Noeumoise, représentée par Monsieur Willy THOREL, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié dont la trame du projet est annexée à la présente délibération, acte qui sera réalisé par l'étude de Maître HOLLANDER à Béthune, et dont les frais seront laissés à la charge de l'acquéreur.

Les recettes seront inscrites à l'article 024 fonction 01 du budget Loisinord 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

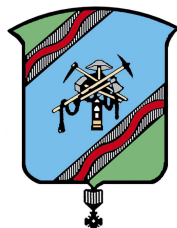
Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU JEUDI 1^{er} AVRIL 2010 n° 2

L'an deux mille dix, le 1^{er} Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 26 mars 2010.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Martéau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mmes Dupuis, Matysziak, Mr Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Grzeskowiak (arrivée au point n°1), Melles Louchart, Jonckans, Mrs Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Lasak.

Mrs Villedary, Lantenois, Mme Bura, Mr Blondel, Mme Gatien avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Habourdin, Mareville-Martéau, Mme Royez.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose, dans le cadre de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), de débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce débat doit avoir lieu au moins deux mois avant l'arrêt du projet de PLU. Le projet joint en annexe explique le rôle du PADD.

Ce projet a été préparé en collaboration avec les services de l'Etat, de l'agence d'urbanisme chargée de l'application du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), a été soumis pour avis aux personnes publiques associées, et exposé à la population en Mairie. Le document intègre toutes les remarques reçues et fait application des outils mis à disposition par le SCOT dans le cadre d'une procédure de révision notamment la grille de compatibilité avec le SCOT.

Après avis de la Commission des Finances,
Après avoir entendu l'exposé et avoir débattu du projet,

Le Conseil Municipal prend acte du Projet d'Aménagement et de Développement Durable présenté, et décide d'intégrer la proposition émise, consistant à prendre en considération l'hypothèse d'une requalification du centre historique de la Ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

OBJET :
Débat sur le Projet
d'Aménagement et de
Développement Durable
dans le cadre de la révision
du PLU.

Délibération affichée
Le 2 AVRIL 2010
Le Président,

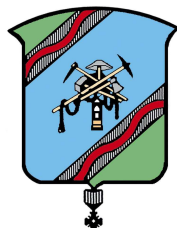
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU JEUDI 1^{er} AVRIL 2010 n° 3

L'an deux mille dix, le 1^{er} Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 26 mars 2010.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mmes Dupuis, Matysziak, Mr Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Grzeskowiak (arrivée au point n°1), Melles Louchart, Jonckans, Mrs Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Lasak.

Mrs Villedary, Lantenois, Mme Bura, Mr Blondel, Mme Gatien avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Habourdin, Mareville-Marteau, Mme Royez.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération N°2 en date du 12 mars 2009 fixant les règles internes de la commande publique.

A partir du 1^{er} mai 2010, le seuil de 20.000 euros HT au dessous duquel une procédure formalisée n'était pas obligatoire, sera abaissé à 4.000 euros HT. De plus la commune a commencé à augmenter la fréquence de dématérialisation de ses mises en concurrence en fonction de l'objet du marché. Cela implique, en l'état actuel du règlement, une convocation pour avis de la commission d'appel d'offres pour tous les marchés dématérialisés ou annoncés au dessus de 4.000 euros HT.

Il est donc proposé de laisser à la personne responsable du marché le choix et l'opportunité de la convocation pour avis de la commission d'appel d'offres en fonction de l'objet du marché en dessous du seuil de 90.000 euros HT. Au dessus de ce seuil la commission d'appel d'offres sera systématiquement convoquée car la publicité est obligatoire.

Par ailleurs, le seuil de 206.000 euros HT au dessous duquel Monsieur le Maire était habilité à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés pour les fournitures et services, est passé à 193.000 euros HT pour les fournitures et services et à 4.845.000 euros HT pour les travaux depuis le 1^{er} janvier 2010. Ainsi il convient de modifier en ce sens la délibération N°3 en date du 12 mars 2009.

Les autres dispositions des délibérations N°2 et N°3 en date du 12 mars 2009 sont maintenues.

Après avis de la Commission des Finances,
Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De laisser à la personne responsable du marché le choix et l'opportunité de la convocation pour avis de la commission d'appel d'offres en fonction de l'objet du marché en dessous du seuil de 90.000 euros HT. Au dessus de ce seuil la commission d'appel d'offres sera systématiquement convoquée.

OBJET :
**Modification du règlement
interne de la commande
publique suite au changement
des seuils des marchés publics**

**Délibération affichée
Le 2 AVRIL 2010²
Le Président,**

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés pour les fournitures et services jusqu'à 193.000 euros HT et jusqu'à 4.845.000 euros HT pour les travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

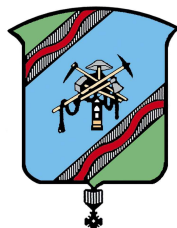
Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU JEUDI 1^{er} AVRIL 2010 n° 4

L'an deux mille dix, le 1^{er} Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 26 mars 2010.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mmes Dupuis, Matysziak, Mr Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Grzeskowiak (arrivée au point n°1), Melles Louchart, Jonckans, Mrs Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Lasak.

Mrs Villedary, Lantenois, Mme Bura, Mr Blondel, Mme Gatien avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Habourdin, Mareville-Marteau, Mme Royez.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal, l'adhésion de la Ville au Syndicat National des Téléphériques de France afin de bénéficier de ses compétences. Le SNTF suit de façon continue les sujets d'actualité dans les domaines de compétence de ses cinq commissions :

- Les révisions de la Convention Collective et l'évolution de la législation du travail.
- L'élaboration des règlements de sécurité (remontées mécaniques et pistes).
- La publication des textes officiels spécifiques à l'activité.
- Les nouvelles mesures fiscales.
- La politique d'aménagement de la montagne.
- La formation professionnelle.
- Les règles relatives aux conventions avec les collectivités publiques et tous contrats divers.
- La promotion du ski en France et à l'étranger.
- Les statistiques professionnelles (collecte de données et bilans).
- Les problèmes énergétiques.
- Les campagnes de communication.
- L'environnement, la gestion des ressources naturelles (l'eau).
- La préparation et la gestion des pistes.
- Les démarches qualité.
- Le calendrier des vacances scolaires.

Le SNTF entreprend également toutes actions et interventions sur d'autres plans généraux ou particuliers. Il participe aussi à l'activité de plusieurs organismes internationaux : O.I.T.A.F, F.I.A.N.E.T (Fédération Internationale des Associations Nationales de Téléphériques funiculaires et autres installations de transport par câble, pour voyageurs) et Comité Européen de Normalisation, Convention alpine ...

La cotisation annuelle s'élèverait à 1075,67 € sur le budget Loisinord.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

OBJET :
**Adhésion au Syndicat National
des Téléphériques de France**

**Délibération affichée
Le 2 AVRIL 2010
Le Président,**

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

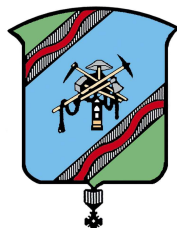
Décide l'adhésion de la Ville au Syndicat National des Téléphériques de France, dont le montant annuel de la cotisation s'élève à 1 075,67 €, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y afférant.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6182 fonction 414.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU JEUDI 1^{er} AVRIL 2010 n° 5

L'an deux mille dix, le 1^{er} Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 26 mars 2010.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mmes Dupuis, Matysziak, Mr Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Grzeskowiak (arrivée au point n°1), Melles Louchart, Jonckans, Mrs Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Lasak.

Mrs Villedary, Lantenois, Mme Bura, Mr Blondel, Mme Gatien avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Habourdin, Mareville-Marteau, Mme Royez.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3, 1^{er} alinéa, précisant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux (congés annuels, formations), Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de recruter pour l'année 2010, en tant que de besoins, des agents non titulaires pour pallier l'absence de titulaires (congés annuels, formations).

Service Crèche et Halte Garderie

Rémunéré à l'indice brut 297 :

1 Agent social de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet

- du 12 au 16 avril 2010,
- les 21, 22 et 25 juin 2010,
- les 4, 5, 6 octobre 2010,
- le 15 novembre 2010

Service Salle des Fêtes

Rémunéré à l'indice brut 297

1 Adjoint technique de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet

- du 18 au 31 mai 2010

Service Croqu'Ecole

Rémunérés à l'indice brut 297 :

* 1 Adjoint d'animation de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet

- du 24 au 31 décembre 2010

* 1 Adjoint technique de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet

- les 6 et 7 avril 2010

* 1 Adjoint d'animation de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet

- le 12 juin 2010

OBJET :

Recrutement d'agents non titulaires de remplacement de congés, formations.

Délibération affichée

Le 2 AVRIL 2010

Le Président,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

sous-Préfecture

Le

Service CAHL

Rémunéré à l'indice brut 297

1 Adjoint technique de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet,

- du 13 mai au 16 mai 2010
- du 21 mai au 24 mai 2010

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement, pour l'année 2010, en tant que de besoins, d'agents non titulaires de remplacement pour congés annuels et formations, pour les services et selon les conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131 fonctions 020 - 64.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

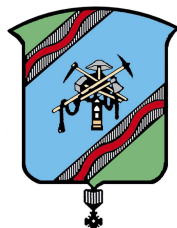
Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU JEUDI 1^{er} AVRIL 2010 n° 6

L'an deux mille dix, le 1^{er} Avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Edouard NAGLIK, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché, en suite de convocation en date du 26 mars 2010.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mmes Lefebvre, Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mmes Dupuis, Matysziak, Mr Marcellak, Mme Krol, Mrs Sliwinski, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, Grzeskowiak (arrivée au point n°1), Melles Louchart, Jonckans, Mrs Dhesse, Bugzel, Mme Royez, Mr Wlodarczyk, Mme Sobaga, Mr Switalski.

Etaient absents ou excusés : Mme Fasquel, Mr Lasak.

Mrs Villedary, Lantenois, Mme Bura, Mr Blondel, Mme Gatien avaient donné respectivement procuration à Mr Naglik, Mme Attagnant, Mrs Habourdin, Mareville-Marteau, Mme Royez.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que Mademoiselle Tiphanie DELEURY, domiciliée à Noeux les Mines et scolarisée à l'école Primaire de Noyelles les Vermelles, a participé à un séjour en classes de neige à Valloire du 25 janvier au 5 février 2010.

La Ville de Noyelles les Vermelles sollicite une participation de la Commune.

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer, à la Ville de Noyelles les Vermelles, une participation de 350 €, à l'occasion du séjour en classes de neige de Mademoiselle DELEURY à Valloire, du 25 janvier au 5 février 2010.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6558 fonction 255 du budget 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Edouard NAGLIK
Premier Adjoint.

OBJET :
Participation communale
à un séjour en classes de neige.

Délibération affichée
Le 2 AVRIL 2010
Le Président,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le